

3C. RÉGLEMENT GRAPHIQUE N°2

CROPUS

Echelle : 1/5000

pièce n° 1 2 3 4 5
C.O.

VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026



1. HABILLAGES

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

■ Élément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

○ Éléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

●●●●● Éléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)

○ Mare (L.151-23 CU)

■ Zone d'expansion des ruissellements

2. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

● Éléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)

○●●●●● Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

□ Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRI)

